

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 14 septembre 2020 à 19h35 à l'église de Saint-Méthode, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Nicole Champagne et du conseiller Jean Roy.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 30 personnes et déclare celle-ci ouverte.

20-09-255

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

5. Réception de demandes de modification de la limite de vitesse sur la route du Lac-du-Huit et sur le rang Campagnards;
6. Réception de l'appui du député Luc Berthold dans le dossier du hockey mineur;
7. Confirmation de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du RIRL;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Adoption du procès-verbal du mois d'août 2020;
9. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2020;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 août 2020;
11. Embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;
12. Ressource technique au Service de l'urbanisme et de l'environnement : autorisation de dépense;
13. Annulation de soldes résiduels de règlement d'emprunt;
14. Accès au lac Jolicoeur par les rues Brochu et Caron : retrait du domaine public;
15. Problématique concernant des chiens au 115, rue Principale Ouest : position et résolution du conseil municipal;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

16. 1161, route de l'Église : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
17. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
18. Adoption du premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07
19. Projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 : fixation de l'assemblée publique de consultation;
20. Barrage du Lac-du-Huit : dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);
21. Dossier 7, rue Sheink : approbation de la demande et au mandat au Service de l'urbanisme;

#### Développement socio-économique

22. Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : dépôt des recommandations du comité local et appui aux divers projets;
23. Projet Nourrir Adstock : autorisation de dépense;

#### Travaux publics et voirie

24. Étude d'un projet de prolongement de la conduite d'eau potable et de réfection de la voirie de la rue des Écureuils : mandat de services professionnels;
25. Pavage d'une partie de la rue Jolicoeur : dépôt des soumissions et octroi d'un contrat;
26. Contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre de divers projets : octroi d'un mandat de services professionnels;
27. Demande de fermeture de fossé sur la rue Sheink : autorisation;
28. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées : dépôt et adoption;
29. Achat d'équipements pour le chargeur sur roue : autorisation de dépenses;

#### Sécurité publique

30. Rapport annuel au ministère de la Sécurité publique pour l'activité incendie 2019 : dépôt et adoption;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

31. Bâtiment de service dans le cadre du projet de réaménagement des patinoires extérieures : octroi de contrat;

#### Affaires diverses

32. Pompage, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés de Saint-Méthode : recommandation de paiement no 2;
33. Vidanges des trappes à sédiment : octroi d'un contrat;
37. Période de questions;
38. Informations générales;
39. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à la modification de l'ordre du jour et aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

#### *Correspondances*

#### **RÉCEPTION DE DEMANDES DE MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE DU LAC-DU-HUIT ET SUR LE RANG DES CAMPAGNARDS**

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu des demandes visant à modifier la limite de vitesse sur la route du Lac-du-Huit et sur le rang des Campagnards.

#### **RÉCEPTION DE L'APPUI DU DÉPUTÉ LUC BERTHOLD DANS LE DOSSIER DU HOCKEY MINEUR**

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une correspondance du député fédéral Luc Berthold dans laquelle il donnait son appui à la démarche de la Municipalité et du Hockey mineur Adstock concernant les démarches afin de revoir la division territoriale et maximiser l'utilisation de notre aréna.

**CONFIRMATION DE L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RIRL**

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une correspondance confirmant l'obtention d'une aide financière maximale de 2 515 550 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

20-09-256

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois d'août 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-257

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseil Sylvain Jacques,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 433 407.61 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AOÛT 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 août 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-258

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX À TEMPS COMPLET**

**ATTENDU** le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Pier-Luc Marcoux a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Il est résolu d'embaucher monsieur Pier-Luc Marcoux à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective. La date d'entrée est prévue au 15 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-259

**RESSOURCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la vacance au poste de technicien en environnement;

**ATTENDU** qu'avant d'embaucher, le conseil souhaite évaluer ses options;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de s'adjoindre temporairement d'une ressource technique au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu d'octroyer un mandat pour des services techniques au Service de l'urbanisme et de l'environnement à Dominic Paradis selon l'offre convenue entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-260

**ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet des règlements numéro 116-10, 175-15, 205-17 et 63-06 selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU** qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU** qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU** que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock modifie les règlements numéro 116-10, 175-15, 205-17 et 63-06 de la façon suivante :
  - par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  - par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
  - par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- que la Municipalité d'Adstock informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
- que la Municipalité d'Adstock demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-261

**ACCÈS AU LAC JOLICOEUR PAR LES RUES BROCHU ET CARON : RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU** que l'Association des riverains du lac Jolicoeur a fait une demande à la Municipalité pour qu'elle retire du domaine public les portions riveraines des rues Brochu (lot numéro 5 450 319) et Caron (lot numéro 5 450 320);

**ATTENDU** l'importance pour l'Association et la Municipalité de préserver les plans d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de retirer du domaine public une portion des rues Brochu (lot numéro 5 450 319) et Caron (lot numéro 5 450 320) sur une profondeur de 10 mètres à partir des lignes de lot contigu au lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-262

**PROBLÉMATIQUE CONCERNANT DES CHIENS AU 115, RUE PRINCIPALE OUEST : POSITION ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU** les plaintes reçues au courant de l'été et les différentes interventions qui ont été réalisées dans ce dossier;

**ATTENDU** les événements récents qui ont conduit la Municipalité à retirer les chiens de la propriété susdite mentionnée;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite que ses citoyens puissent cohabiter dans un milieu sain et sécuritaire pour tous;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de mandater la directrice générale ou tout autre officier municipal à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour veiller à la sécurité des personnes et du voisinage;
- de créer un comité de citoyen afin qu'il étudie, notamment dans le cadre de la nouvelle législation québécoise, toute la question des animaux errants et des animaux dangereux afin de faire des recommandations au conseil municipal sur la réglementation qui devra être adoptée par la suite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-09-263

**1161, ROUTE DE L'ÉGLISE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 1161, route de l'Église afin de régulariser l'implantation en cour avant d'une piscine existante alors que l'article 14.2 du règlement de zonage numéro 69-07 stipule que, dans une zone agroforestière de type 1, une piscine n'est permise que dans les cours arrière et latérales.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Il est résolu, malgré la recommandation du CCU, d'autoriser la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 1161, route de l'Église conditionnellement à ce que la piscine respecte toutes les autres dispositions prévues au règlement de zonage numéro 69-07.

Monsieur Michel Rhéaume, demande le vote (3 pour, 1 contre).

Adoptée à la majorité des conseillers.

20-09-264

**MANDAT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** la dérogation mineure acceptée en vertu de la résolution 20-09-263;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite mandater le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la présentation de divers scénarios réglementaires en lien avec l'implantation des piscines résidentielles en cour avant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu de mandater le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la présentation de divers scénarios réglementaires en lien avec l'implantation des piscines résidentielles en cour avant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin de clarifier et d'ajouter certaines définitions, de modifier les normes spécifiques relatives aux salles d'eau dans un garage isolé et de clarifier les normes relatives au coefficient d'emprise au sol dans les grilles des usages des zones de villégiature.

20-09-265

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de clarifier certaines définitions et d'en ajouter afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;

**ATTENDU** que le conseil souhaite clarifier les normes relatives au coefficient d'emprise au sol dans les grilles des usages des zones de villégiature afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'application et l'interprétation du règlement;

**ATTENDU** que le conseil souhaite retirer le terme « salle de bain » dans la norme spécifique numéro 5 relative au garage isolé et d'établir des conditions supplémentaires

concernant une « salle d'eau » afin d'éviter que les gens s'installent des baignoires ou des douches;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 septembre 2020;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-266

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation publique du projet de règlement numéro 263-20 au lundi 5 octobre à 19h00 à église Très-Saint-Cœur-de-Marie dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Durant cette assemblée publique, Monsieur le Maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans ces projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujets.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-267

**BARRAGE DU LAC-DU-HUIT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

**ATTENDU** que l'ouvrage de propriété municipale visé (Barrage du Lac-du-Huit numéro X0003929) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que la Municipalité a soumis l'exposé des correctifs au ministère en vertu de la l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

**ATTENDU** que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le conseil de la Municipalité d'Adstock accepte l'étude de sécurité du barrage du lac du Huit;
- que le conseil de la Municipalité d'Adstock autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;
- que monsieur André Collin, directeur adjoint du Service de l'ingénierie, soit autorisé à signer tous les documents, requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-268

**DOSSIER 7, RUE SHEINK : APPROBATION DE LA DEMANDE ET AU MANDAT AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** que les propriétaires du 7, rue Sheink souhaitent réaliser des travaux d'agrandissement de leur garage isolé afin d'y ajouter un second étage dans le but d'y aménager un bureau de travail;

**ATTENDU** que le règlement de zonage interdit l'ajout d'un deuxième étage sur un garage isolé sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU** que cette disposition avait pour but d'empêcher la conversion des garages en espaces habitables autour des lacs afin d'éviter d'augmenter l'occupation et la densité autour de ceux-ci;

**ATTENDU** que cette réalité n'est pas celle des milieux urbains et ruraux;

**ATTENDU** que le conseil juge approprié d'accepter le projet et mandate le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il dépose au conseil diverses alternatives réglementaires en lien avec la possibilité de permettre des garages isolés à deux étages sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la modification demandée par les propriétaires du 7, rue Sheink concernant l'ajout d'un deuxième étage au garage isolé existant;
- de permettre à la fonctionnaire désignée de procéder à la modification du permis;
- de mandater le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il évalue et dépose au conseil diverses alternatives réglementaires en lien avec la possibilité de permettre des garages isolés à deux étages sous certaines conditions.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

20-09-269

**PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET II - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC : DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ LOCAL ET APPUI AUX DIVERS PROJETS**

**ATTENDU** que les projets locaux suivants nous apparaissent comme étant des projets à caractère structurant tel que défini dans le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

- Refuge au sommet du mont Adstock;
- Développement du versant Est du mont Adstock;
- Amélioration de l'épicerie et de son accessibilité.



**ATTENDU** que ces projets s'inscrivent dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches et des mesures identifiées du Plan stratégique et de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** les recommandations présentées au conseil municipal sous forme de résolution provenant du Comité local de développement d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'appuyer, sous recommandations du Comité local de développement d'Adstock, la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac et la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock dans leur demande d'aide financière au Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet II - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-270

**PROJET NOURRIR ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser un aménagement public sur la propriété adjacente au Centre intergénérationnel où l'on retrouvait une forêt nourricière (projet Nourrir Adstock), une œuvre d'art, un gazebo, une aire de repos et le jardin collectif;

**ATTENDU** que pour la réalisation de la forêt nourricière, la Municipalité a obtenu une aide financière de 5 600 \$ du FDT pour un projet total de 8 000 \$;

**ATTENDU** l'offre de services de la Coopérative de solidarité Les Choux gras pour la réalisation de l'aménagement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses pour l'aménagement et l'achat de végétaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 8 000 \$, taxes en sus pour l'achat de végétaux et la rétention des services professionnels de la Coopérative de solidarité Les Choux gras pour la réalisation de l'aménagement du projet Nourrir Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

20-09-271

**ÉTUDE D'UN PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET RÉFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DES ÉCUREUILS : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a prévu faire des travaux de réfection de la chaussée de la rue des Écureuils dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 186-15;

**ATTENDU** la demande du comité de citoyens de la rue des Écureuils qui désirent que la Municipalité évalue la possibilité de prolonger la conduite d'eau potable;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme Stéphane Roy Arpenteur-Géomètre inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à la firme Stéphane Roy Arpenteur-Géomètre Inc. pour la réalisation de levé topographique dans le cadre du projet d'étude de prolongement de la conduite d'eau potable et de réfection de la voirie de la rue des Écureuils au montant de 8 000 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 186-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-272

**PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE JOLICOEUR : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour procéder au pavage d'une section de la rue Jolicoeur entre la route 269 et le 23, rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Pavage Sartigan Ltée	76 816.69 \$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	79 295.00 \$
Sintra Inc. – Région Estrie	103 000.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Pavage Sartigan Ltée le contrat de pavage d'une section de la rue Jolicoeur entre la route 269 et le 23, rue Jolicoeur au montant de 76 816.69 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-273

**CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE CADRE DE DIVERS PROJETS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** la nécessité d'assurer un contrôle qualitatif des sols et des matériaux lors des travaux de réaménagement des patinoires extérieures, des travaux de réfection des ponceaux, pavage d'une partie de la rue Jolicoeur et des travaux de déphosphatation sur le d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme Englobe Corp. datée du 28 août 2020;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Englobe Corp. au montant de 21 085.45 \$, taxes en sus, pour contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre des travaux mentionnés dans le préambule.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-274

**DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ SUR LA RUE SHEINK : AUTORISATION;**

**ATTENDU** la demande des citoyens de procéder, à leur frais, à la fermeture du fossé ouvert entre le 8 et le 20, rue Sheink;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaménager la rue Sheink afin d'en améliorer la sécurité et la mobilité;

**ATTENDU** qu'en dépit du règlement municipal, il y a lieu d'autoriser la fermeture dudit fossé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser la fermeture du fossé entre le 8 et le 20, rue Sheink à leur propres frais et selon les exigences du Service de l'ingénierie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-275

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES : DÉPÔT ET ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a mandaté la firme WSP Canada inc. pour l'assister dans l'élaboration de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

**ATTENDU** que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées, préparée par la firme WSP Canada inc., a été déposé pour que les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'adopter le plan d'intervention (PI) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées réalisé par WSP Canada inc.;
- de transmettre ledit plan au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-276

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CHARGEUR SUR ROUES : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité a fait la location d'un chargeur sur roues;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite utiliser cet équipement pour la période hivernale;

**ATTENDU** qu'afin d'utiliser le chargeur sur roues pour l'hiver, il y a lieu d'acheter l'équipement de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense pour l'achat d'une lame à neige industrielle avec angulation et oreille hydraulique au montant de 35 645 \$, taxes en sus, à la compagnie Métal Pless inc.;
- d'autoriser une dépense pour l'achat et la pose des pneus pour un montant de 15 000 \$, taxes en sus;
- d'affecter les dépenses au règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

20-09-277

**RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ACTIVITÉ INCENDIE 2019 : DÉPÔT ET ADOPTION**

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit:

- de déposer et d'adopter le rapport d'activités de l'an 2019 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre;
- de mandater la MRC des Appalaches pour la transmission du rapport d'activités de l'an 2019 au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-09-278

**BÂTIMENT DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** qu'un bâtiment de service est nécessaire pour le projet de patinoire extérieure de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** qu'une subvention a été accordée pour la réalisation dudit bâtiment;

**ATTENDU** les démarches entreprises par le cabinet du maire afin d'optimiser les coûts du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer le contrat pour la construction du bâtiment de service à la compagnie Maître Constructeur Saint-Jacques inc. pour un montant de 96 698 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

20-09-279

**POMPAGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DE SAINT-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2**

**ATTENDU** que la firme Terrapure - Revolution Environmental Solutions LP a procédé à la seconde vidange des boues des étangs aérés de Saint-Méthode;

**ATTENDU** la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le paiement no 2 au montant de 56 390.88 \$, taxes en sus, à la firme Terrapure - Revolution Environmental Solutions LP pour les travaux de pompage, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés de Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-09-280

**VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENT : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** l'installation de plusieurs trappes à sédiments pour diminuer l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les fossés de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y environ 70 trappes à faire vidanger;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par la firme Naturive;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'attribuer le mandat de la vidange des trappes à sédiments à la firme Naturive pour un montant de 128.99 \$, taxes en sus par trappe vidangée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

20-09-281

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de lever la séance à 21h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin